

En 2019, les associations ligériennes représentaient 13% de l'emploi privé régional. La pandémie a eu un impact majeur sur l'activité de l'ensemble des associations malgré leur forte mobilisation pour maintenir leurs activités ou agir en solidarité et soutien sur les territoires dans des conditions inédites.

Sur le premier trimestre 2021 la situation de l'emploi associatif en Pays de la Loire connaît un net rebond<sup>i</sup>. Pour autant, nos métiers, plébiscités par la population en termes d'utilité sociale, connaissent des difficultés majeures de soutien et de valorisation par les politiques publiques.

Si la reprise de l'emploi dans notre région est une bonne nouvelle, les alertes de notre secteur sont nombreuses sur les difficultés de recrutements et les freins à l'activité. Leur nature est telle, qu'elles peuvent conduire demain à la disparition de pans entiers d'actions de lien social, d'éducation ou d'accès à des services quotidiens fondamentaux pour l'amélioration de la qualité des vies des ligérien.nes. De l'avis général, le déficit de candidatures en adéquation avec les offres d'emplois tant dans le niveau de qualification nécessaire que dans l'absence pure et simple de postulants, nécessitent une réactivité accrue des parties prenantes (associations employeuses, pouvoirs publics, partenaires de l'emploi et de la formation...)

La crise COVID a eu un impact conséquent sur **le secteur de l'animation**, déjà reconnu comme un des secteurs en tension depuis plusieurs années. Les associations ont vu leur activité reprendre au cours de l'été 2021 et ont dû faire face d'une part à de nombreux désistements d'animateurs et d'animatrices et d'autre part à des difficultés fortes en termes de continuité du parcours de formation BAFA (report sur l'été des sessions annulées aux vacances de printemps), porte d'entrée vers les métiers de l'animation et globalement de lisibilité sur la reprise d'activité .

**Le Tourisme Social et Familial** qui croise celui de l'animation fait état d'une pénurie de personnel dans tous les corps de métiers. Cet état de fait a été criant cet été en particulier, fragilisant les actions d'égalité sociales telles que celles du secteur Vacances Adaptées qui a dû réduire son programme de séjours, faute de personnel qualifié. L'accès à la vaccination a parfois été compliqué pour les agent.es temporaires, notamment les jeunes, qui n'avaient pas accès à des dispositifs prioritaires.

Cette rentrée scolaire voit les besoins de recrutement du secteur s'étaler des fonctions d'animation saisonnière (colonie de vacances, centres de vacances dont restauration) à celles d'animation du type périscolaire ou accueils de loisirs ou sportives. Les postes de coordination de projets et cadres associatifs, pourtant souvent plus stables et alliant - pour les moyennes et grosses structures - des rémunérations et avantages collectifs plus attractifs ne semblent pas épargnés pour autant.

**Le secteur du sport connaît lui aussi** des difficultés de recrutement conséquentes dans l'animation sportive et de lisibilité dans le retour des pratiquant.es dans les activités, notamment les jeunes et les enfants. Si le nombre des emplois aidés (ANS) a augmenté pour cette reprise d'activité, les plus petites structures ne peuvent encore se permettre de financer et surtout pérenniser un premier emploi. Le recours aux encadrants bénévoles devient plus difficile dans le contexte sanitaire actuel.

**Le secteur culturel** quant à lui n'a pas encore complètement repris son activité d'avant-crise. La sortie des aides sectorielles va conditionner la situation de l'emploi pour la fin de 2021 et 2022. Dans cette situation compliquée en particulier pour les intermittents, des reconversions apparaissent et font craindre un appauvrissement des compétences et de l'accès à la culture demain.

Dans **le secteur médico-social**, le problème n'est également pas nouveau, mais a été aggravé par la crise sanitaire et par le scandale du Ségur de la santé, qui a créé un climat d'injustice pour certains métiers oubliés qui n'ont pas été revalorisés. C'est donc réellement « un cercle vicieux qui s'installe : faible salaire, faible attrait, manque de personnel, donc report de la charge de travail sur les salariés présents, et usure professionnelle, qui entraînent des arrêts et démissions qu'on n'arrive plus à pallier »<sup>ii</sup>.

Le **secteur de l'insertion** signale, de son côté, un turn-over plutôt du côté des encadrants techniques de chantier d'insertion et sur les postes de Conseiller d'Insertion Professionnelle.

Le réseau des **associations familiales** (UDAF) a identifié une problématique particulière dans le recrutement des mandataires judiciaires chargés de la protection des majeurs sous mesure de tutelle.

Au-delà des spécificités sectorielles qui relèvent toutes une situation de travail dégradé, la problématique de mobilité et d'hébergement, en particulier sur les territoires éloignés des centres péri-urbains est soulevé comme un frein supplémentaire.

De plus, à la problématique des horaires de travail « atypiques » du secteur associatif se greffent depuis plusieurs années une pression économique et réglementaire sur les organisations des secteurs associatifs. Elle induit un turn-over conséquent des salarié.es, liées notamment à l'évolution des politiques publiques. Plusieurs facteurs structurels s'y rajoutent comme l'absence de valorisation du métier, la formation pas toujours en adéquation avec la complexité du public, la charge de travail, la charge mentale, la non-revalorisation des salaires ...

Face à ces difficultés désormais structurelles, les mois passés n'ont pas mis en exergue les métiers associatifs, pourtant essentiels à la vie sociale et inclusive de nos territoires et à la continuité éducative, familiale, afin d'y susciter des vocations.

Dans un contexte d'augmentation des **enjeux humains et sociaux**, nos salarié.es en pression constante, s'interroge sur le sens de leur travail et la qualité du service rendu.

Avec eux et l'ensemble des dirigeant.es associatifs nous alertons encore sur l'impact de la situation sur les usagers et publics accompagnés par nos structures associatives (enfants, familles, personnes âgées, personnes en insertion...) en termes qualité de l'écoute, de soins, voire de sécurité...

Pour le Mouvement associatif, le Covid a accéléré une modification du rapport au travail déjà perceptible. Il est fondamental de se pencher collectivement sur le sujet. Penser les problématiques de recrutement dans ce secteur d'intérêt général à but non lucratif ne peut pas reposer sur la responsabilité unique des seuls employeurs associatif.

Des travaux ont été engagés sur cette problématique en Région – en particulier au CESER<sup>iii</sup> - c'est pourquoi, en appui avec les contributions sectorielles de nos membres, le Mouvement associatif des Pays de la Loire souhaite insister sur deux leviers phares pour l'avenir du secteur associatif :

- **Garantir le soutien aux acteurs associatifs d'intérêt général notamment au travers de subventions de fonctionnement** sécurisant la pérennisation de leur projet d'action. Le Mouvement associatif rappelle que les appels à projet et le recours au marché public intempestif fragilisent en continu le modèle économique et social associatif.
- **Mettre un frein à l'inflation des procédures administratives** qui contribuent d'une part à l'éloignement des salarié.es de leurs missions auprès des publics et d'autre part au désengagement des dirigeant.es bénévoles employeur.euses. Ceci vient fragiliser les leviers de motivations de l'ensemble des parties-prenantes associatives.

**Le Mouvement associatif des Pays de la Loire a donc à cœur, de rechercher et déployer des solutions avec l'ensemble des partenaires du territoire pour que les associations ligériennes continuent à remplir leurs missions d'intérêt général dans des conditions attendues légitimement par les habitant.es de notre Région.**

<sup>i</sup> <https://lemouvementassociatif-pdl.org/conjoncture-de-leconomie-sociale-et-solidaire-en-pays-de-la-loire/>

<sup>ii</sup> <https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/pays-de-la-loire-les-professionnels-du-social-face-a-une-penurie-de-bras-62d6a510-25e4-11ec-8f5c-0c9e47d7d846>

<sup>iii</sup> <https://ceser.paysdelaloire.fr/wp-content/uploads/Rapport-Emploi-CESER-web.pdf>

*Le Mouvement associatif Pays de la Loire est l'instance de représentation du mouvement associatif organisé. Il est composé de 11 coordinations associatives regroupant les secteurs de l'éducation populaire, de la culture, du développement rural, du sanitaire et social, de la famille, du sport, de l'environnement, du tourisme social etc., et rassemble environ 70% du tissu associatif régional.*